

**Vincent de Coorebyter** Professeur à l'ULB

# L'école et le mal belge

La Belgique est fière de son sens du compromis, et elle a raison. Le compromis est indispensable en démocratie : il permet de tenir compte de la volonté politique des uns et des autres, il intègre les différentes facettes d'une problématique, il impose de se mettre à l'écoute de toutes les situations vécues, il articule des valeurs divergentes plutôt que d'écraser la diversité des attentes sous la loi de la majorité. A ce titre, il constitue une manière de s'approcher de l'intérêt général, qui ne peut être atteint qu'au terme d'une longue procédure délibérative. Contrairement à une image qui a eu son heure de gloire, la Vérité ne sort pas nue du puits : elle résulte d'un tâtonnement, d'un dépassement des contradictions initiales.

Mais il existe d'autres sortes de compromis, moins fécondes : les questions scolaires, matière hautement inflammable, en donnent de nombreux exemples. On peut pointer nombre de décisions censées constituer un juste milieu, destinées à ne fâcher personne mais qui laissent tout le monde insatisfait et, surtout, qui s'avèrent peu opérationnelles, contraignant à rouvrir périodiquement les mêmes dossiers.

## Que se passera-t-il dans les écoles secondaires qui héritent d'élèves en retard dans toutes les matières ?

L'exemple le plus frappant est celui des cours dits philosophiques. Il y a près de 60 ans, le Pacte scolaire consacrait la coexistence, dans la grille horaire des écoles publiques, de deux heures de religion ou de morale non confessionnelle. On aurait pu conserver ces cours tout en les modernisant afin qu'ils servent de contrepoids aux tendances radicales qui traversent différentes religions. On aurait aussi pu les supprimer en modifiant l'article 24 de la Constitution afin d'ouvrir un espace de dialogue commun à tous les élèves. Au lieu d'un choix clair et assumé, le gouvernement de la Communauté française, divisé entre deux partis aux préférences inverses, a troqué une heure de religion/morale pour une heure de philosophie et citoyenneté. Il n'a ni refondé ni remplacé les anciens cours : il a coupé la poire en deux, ce qui débouche sur une organisation kafkaïenne et qui frustrer les premiers concernés, les professeurs et les élèves ne parvenant pas à aborder les questionnements complexes

inhérents à ces matières en 50 minutes par semaine. Comme le sparadrap du capitaine Haddock, ce dossier lancinant, ouvert depuis 20 ans, reviendra sur la table à chaque rentrée ou à chaque nouvelle législation.

De même, on sait depuis longtemps que la qualité de l'enseignement diminue parce que le profil des enseignants change. Plus de la moitié des inscrits dans les Hautes Ecoles pédagogiques ne viennent pas de l'enseignement secondaire général et présentent des lacunes avérées en français, en mathématiques et dans les procédures d'abstraction. On sait également que des pays connus pour l'efficacité de leur système scolaire, comme la Finlande ou Singapour, ont en commun de sélectionner drastiquement leurs candidats à la formation d'enseignant et de rendre ce métier attractif en

offrant des salaires élevés. Mais la sélection, chez nous, se heurte à l'objection du filtre social. On se bornera donc à des tests indicatifs de la maîtrise du français en début de formation initiale, sans plus, et à une offre de remédiation en cours de formation. Ce qui aura toutes les chances de ne pas suffire puisque, par ailleurs, on encourage à diplômer assez de jeunes enseignants pour pallier la pénurie de professeurs. Ici encore, le dossier ne cessera de rebondir.

Autre exemple : l'allongement du tronc commun, une des mesures phares du Pacte pour un enseignement d'excellence. Au sein du Pacte, le poids des partisans de cette réforme était considérable, et ceux-ci, appuyés par de nombreux spécialistes, demandaient un allongement substantiel du tronc commun, jusqu'à 16 ans. Mais l'idée est fortement controversée chez les enseignants, et la ministre Schyns n'a pas caché qu'elle l'inquiétait (*Le Soir* du 7 juin 2017). A ma connaissance, le débat de fond sur cette mesure n'a jamais été vidé. A l'arrivée, on n'a opté que pour une demi-mesure, un allongement jusqu'à 15 ans assorti d'une évaluation dès le début de son implantation en primaire, comme si l'on n'y croyait pas vraiment. En outre, personne ne peut dire comment on résoudra la quadrature du cercle en matière de programmes. Osera-t-on en finir avec le latin, par exemple, pour faire place à un enseignement technologique et artistique tout en renfor-

çant les savoirs de base ainsi que chacun le demande ? Et que se passera-t-il dans les écoles secondaires qui héritent d'élèves en retard dans toutes les matières ? C'est censé ne plus arriver, grâce au renforcement de la remédiation dans le fondamental, mais on sait déjà que ce renforcement ne suffira pas. Faute d'avoir choisi entre une école centrée sur la compétition et une école centrée sur la réduction des inégalités, ce problème a toutes les chances de perdurer.

On observe le même flou à propos de la tension entre l'enseignement par compétences et l'enseignement centré sur les savoirs. Le modèle des compétences est décrié par nombre d'enseignants et il a été mis en cause lors des travaux du Pacte. La ministre de l'Education a d'ailleurs annoncé que les futurs référentiels de cours seront davantage centrés sur les savoirs, qui ne seront plus subordonnés aux compétences. Mais le débat de fond, encore une fois, n'a pas eu lieu, pas plus qu'une évaluation indépendante de l'enseignement par compétences. On peut certes se convaincre, comme d'un mantra, que les deux méthodes ne sont pas concurrentes, mais leur coexistence future semble surtout résulter d'une crainte de trancher dans le vif et, le cas échéant, de devoir reconnaître que l'on s'est fourvoyé pendant 20 ans.

## On ajoute du neuf à du vieux, on colmate, on tempère ou on rééquilibre sans assumer un changement de cap

Dans ces exemples comme ailleurs, il n'existe pas de consensus sur lequel appuyer une décision politique. C'est la raison pour laquelle le système en place est complété ou atténué, mais ne disparaît pas. On ajoute du neuf à du vieux, on colmate, on tempère ou on rééquilibre sans trancher vraiment, sans assumer un changement de cap et une prise de risque : on adopte un compromis, garant d'une paix passagère. La Belgique s'en est fait une spécialité, presque un label. Mais les citoyens s'en lassent, et l'efficacité du mécanisme devient douteuse lorsque les compromis traduisent une indécision, une peur de la contestation, un donnant-donnant ou le refus des interlocuteurs de céder. L'accord de tous ne prouve pas que l'on a dégagé un intérêt commun : il peut être l'alibi du conservatisme. ■